



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard PERET : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël M.REVEL Claude à M.SEGURA René M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M.BARDEAU Francis à M.DRUART David M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

Objet : Budget général - Décision modificative n°1

Monsieur Jean Claude LACROIX informe les membres du conseil qu'il convient d'approuver une décision modificative n°1 au budget général.

Il précise que cette modification concerne les mouvements suivants :

BUDGET GENERAL – Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	Compte	Montant
Construction Bâtiment modulaire Ceyras	2314/23/142/SCOCE/422	+ 7 300,00 €
Tri sélectif	2158/21/118/OM/812	- 7 300,00 €
Total dépenses d'Investissement		= 0 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2009 du budget général de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA